Contre les compteurs électromagnétiques

Certains d'entre nous ont participé récemment à diverses séances d'information, à Prévost ou à Saint-Sauveur, sur les ripostes possibles aux installations « forcées » des nouveaux compteurs que décrit dans cette page Luc Brousseau.

Le mouvement de protestations atteint maintenant une trentaine de Municipalités, et certaines ont déjà demandé officiellement un moratoire pour empêcher la prolifération des ondes électromagnétiques que diffusent ces appareils polueurs. Diverses méthodes de protection contre l'attitude agressive d'Hydro-Québec y ont été présentées: lettres de refus expédiées par courrier recommandé, pose de boîte ou de grillage pour empêcher l'installation en l'absence des propriétaires… mais la démarche principale consiste à décider le gouvernement à obliger Hydro-Québec à interrompre leur offensive en décrétant un moratoire. On peut se renseigner sur le site « refusonslescompteurs. wordpress.com », mais on peut aussi intervenir auprès de nos conseils municipaux. Un format de lettre est ici proposée, qu'on peut reproduire ou se procurer en s'adressant au site du signataire: *motsetmoeurs@journaldes citoyens.ca*.

Lettre aux membres du conseil municipal
Mesdames, Messieurs, vous venez d'hériter de la tâche solennelle de gérer au mieux la Ville et de représenter vos concitoyennes et concitoyens en tenant compte de leurs opinions. Je vous remercie du dévouement dont vous allez faire preuve et je vous présente ce que je crois être une opinion largement partagée à propos des nouveaux compteurs électromagnétiques pour solliciter que vous vous opposiez formellement à leur installation intempestive par Hydro-Québec. Pour plusieurs raisons.

1. Parce qu'Hydro-Québec a obtenu l'autorisation de remplacer les anciens compteurs électromécaniques seulement sur la base de normes qui n'évaluent que l'effet thermique.
2. Parce qu'Hydro-Québec a procédé à ce déploiement, sans avoir vraiment démontré, études à l'appui, que ses compteurs électromagnétiques étaient sans danger sur la santé en termes de neurologie, de cardiologie et d'activité cérébrale.
3. Parce que les compteurs actuels ne sont ni désuets ni devenus rares, et que selon le site même de la compagnie qui les produit (Landis Gyr), ils ont en fait une durée de vie supérieure (30 ans) à celle des nouveaux compteurs (de 10 ou 15 ans)
4. Parce que les effets de telles émissions d'ondes ont par contre été déjà dénoncées en Suisse (Office fédéral de la santé publique suisse), en Allemagne (NCBI Pub Med), en Autriche (Groupe de travail sur le CEM de l'Association médicale autrichienne), en Angleterre (BC Freedom), aux États-Unis (Wireless Technology Research), en Ontario (Magda Havas) et ailleurs.
5. Parce que, même si leurs effets sur la santé n'ont pas encore été l'objet d'études poussées au Québec, de nombreuses plaintes ont déjà été envoyées à Hydro-Québec (refusonslescompteurs.wordpress.com), dont un reportage diffusé à TVA le 27 février 2012, qui illustre les inconforts progressifs, les malaises des irradiés, ainsi que les réactions de dénégation d'Hydro-Québec.
6. Parce que contrairement aux cellulaires, aux GPS et aux fours à micro-ondes qui émettent aussi de telles ondes, mais dont on peut interrompre l'usage, les compteurs vont diffuser leurs ondes aux 30 secondes, sans aucun contrôle, 24 heures sur 24, et qu'elles s'intensifieront dans un réseau en interconnection constante.
7. Parce qu'au lieu que ce soit aux citoyens affectés d'entreprendre les démarches après avoir subi des effets nocifs, Hydro-Québec n'ayant pas procédé aux analyses nécessaires, il faudrait que des études sérieuses soient entreprises pour valider ou invalider les nombreuses « coïncidences », par exemple, entre l'augmentation de l'électrosensibilité et l'installation des nouveaux compteurs.

Ainsi, confiant que conformément à votre charge, acceptée sur assermentation, vous interviendrez en faveur des citoyens qui vous ont élus, je vous demande, comme lors de l'implantation d'une tour de télécommunication dans Prévost et Sainte-Anne-des-Lacs, d'appuyer le mouvement d'opposition au remplacement des compteurs électromagnétiques et de communiquer à Hydro-Québec et à la ministre de l'Énergie une demande formelle de moratoire qui interromprait le déploiement actuel pour permettre de préciser leur degré réel de nocivité.

Gleason Théberge, Prévost

Sensibilité et allergie

Champs magnétiques et exposition aux micro-ondes

Luc Brousseau

Dans notre société, il y a des gens allergiques aux arachides, d'autres au pollen; certains ne supportent pas les piqûres d'abeilles ou les morsures d'insectes, alors que d'autres réagissent très mal aux expositions électromagnétiques.

Parmi les symptômes immédiats qui proviennent de surexpositions électromagnétiques: maux de tête, insomnie, acouphène, palpitations cardiaques, douleurs musculaires, vibrations et échauffements dans le corps pour n'en nommer que quelques-uns. Pour ces gens, avoir une qualité de vie autour des émetteurs « intelligents » est impossible. Les effets ne se limitent pas aux humains; les animaux domestiques sont aussi atteints: certains perdent leurs poils, alors que d'autres sont atteints de cancers. Comme les micro-ondes ont la capacité de modifier l'ADN, les nouveau-nés sont particulièrement à risque. Pour les gens qui ne ressentent aucun symptôme, les effets ne pourraient apparaître qu'après 10 ans: il y a donc lieu de s'inquiéter pour la santé des installateurs de compteurs actuels, qui sont exposés à longueur de journée à ces micro-ondes.

Exploration de la géographie Wi-Fi: ici le nuage d'ondes Wi-Fi qui enveloppe la ville de Salt Lake généré par près de 1700 points d'accès. – Source: p3p1-lg.jpg: http://www.geosimulation.org

Selon les dires d'HQ, les compteurs n'émettent que très peu d'ondes (50 $\mu W/m^2$ en moyenne) et seulement six fois par jour... Mais les données recueillies par des ingénieurs indépendants complètent le portrait en disant ce qui aurait été omis: les compteurs de première génération, au nombre de 800 000 actuellement installés, émettent effectivement des ondes de différentes intensités. Ceux qui sont programmés pour la communication avec le réseau en émettent énormément plus (jusqu'à 65 000 $\mu W/m^2$), et ce, à une fréquence pouvant atteindre 43 200 fois par jour pour les compteurs programmés pour communiquer aux 2 secondes. Une explication claire de cette énorme différence se trouve sur le site de *refusonslescompteurs.wordpress.com* sous l'onglet « Projet d'HQ » dans la section « Puissance des émissions ».

Un peu plus un peu moins...
Nous vivons déjà dans un monde composé de réseaux sans fil, routeurs à la maison, moniteurs de bébé, ondes cellulaires, micro-ondes pour la cuisson, ondes radio, ondes pour téléviseurs. Nous sommes entourés d'une multitude de fréquences invisibles, et plusieurs commerces se sont déjà dotés de services wi-fi gratuit pour le plus grand bénéfice de leur clientèle. Cette tendance fait d'ailleurs partie des critères de sélection, quand vient le temps de choisir un établissement, lors de nos déplacements et nos voyages.

Quels compromis monétaire et médical sommes-nous alors prêts à accepter en échange de services qui nous facilitent la vie, et quand est-ce que trop c'est trop?

Est-ce qu'une approche plus diplomate de la part d'HQ faisant valoir les avantages d'un tel système aurait été préférable au bâillonnement actuel? Y aurait-il eu moins de clients frustrés de voir leurs compteurs remplacés à leur insu ou contre leur gré, risquant de leur causer des problèmes de santé irréversibles?

Selon un tableau présenté par Francine Lajoie, de *LavalRefuse*, lors d'une séance d'information récente à Prévost, une seule onde de 65 000 $\mu W/m^2$ équivaudrait à l'utilisation de 92 cellulaires ou 30 fours à micro-ondes, Or, malgré que la plupart des gens ne ressentent aucun symptôme, les dommages néfastes seraient quand même cumulatifs et une surexposition aux ondes électromagnétiques pourrait être la goutte qui ferait déborder le vase pour donner lieu à des problèmes de santé.

Si l'utilisation du cellulaire ou du four micro-ondes est potentiellement dangereuse pour les consommateurs, ils ont au moins le choix d'en cesser l'utilisation; mais lorsque le réseau maillé sera en fonction à travers la Province, personne ne pourra plus être à l'abri des expositions aux micro-ondes, ce sera comme d'avoir une toile d'araignée qui se referme lentement au-dessus de nos têtes.

Quand on considère que le réseau de santé est déjà surchargé et que la population est vieillissante, quel sera l'impact de ce changement sur notre société, et est-ce que le risque en vaut la chandelle?
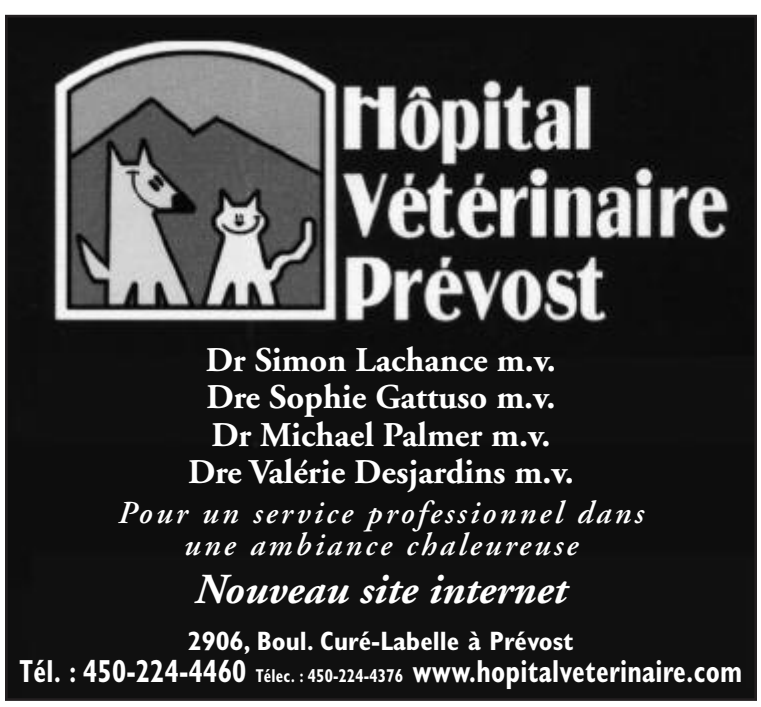
En fin de compte, la question est simple: qu'est-ce que nous avons à gagner de ce changement-là!?